

Amoéba annonce ses résultats semestriels 2021 et poursuit le développement de ses applications biocide et biocontrôle

Chassieu (France), le 30 septembre, 2021 – 17h45 - AMOÉBA (FR0011051598 - ALMIB), producteur d'un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien dans l'eau et les plaies humaines, et d'un produit de biocontrôle pour la protection des plantes, encore en phase de développement, annonce aujourd'hui ses résultats semestriels 2021.

Le Conseil d'Administration, qui s'est réuni le 30 septembre 2021, a arrêté les comptes consolidés de la Société pour le 1^{er} semestre 2021.

Le Commissaire aux Comptes a effectué à la demande de la Société son examen limité des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2021 et n'a pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité de ces derniers.

Le rapport semestriel est en cours d'émission et sera disponible sur le site internet de la société (www.amoeba-nature.com) dans les prochains jours.

Des résultats en ligne avec 2020

(En K€)	30/06/2021	30/06/2020
Chiffre d'affaires	-	-
Frais de déploiement industriel	(386)	(409)
Frais de R&D	(1 141)	(1 235)
Subventions	322	285
Marketing & Ventes	(112)	(92)
Frais généraux	(1 567)	(1 539)
Résultat opérationnel	(2 884)	(2 990)
Résultat financier	(1 285)	(913)
Résultat net	(4 169)	(3 903)

Le **résultat opérationnel** s'établit au 30 juin 2021 à -2 884 K€ contre -2 990 K€ au 1^{er} semestre 2020. Aucune dépréciation significative n'a été enregistrée au cours des périodes présentées.

- La société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires au cours du 1^{er} semestre 2021.
- Les **frais de déploiement industriel** restent stables par rapport à l'année précédente.

- Les **dépenses de Recherche et Développement** nettes de subventions s'établissent à 819 K€, contre 950 K€ au premier semestre 2020.
- Les **frais de marketing et ventes** sont en ligne avec l'année précédente (112 K€ au 30 juin 2021 contre 92 K€ au 30 juin 2020).
- Les **frais généraux et administratifs** restent constants au 30 juin 2021 à 1 567 K€, soit + 28 K€ par rapport à l'année précédente.
- Le **résultat financier** comprend principalement des charges d'intérêts liés aux emprunts bancaires pour -1 434 K€ et des variations de juste valeur sur les dérivés financiers pour 154 K€.

Le **résultat net semestriel** ressort ainsi à -4 169 K€.

La **trésorerie** de la Société au 30 juin 2021 s'élève à 6 692 K€ contre 4 974 K€ au 31 décembre 2020.

Au 30 juin 2021, les **capitaux propres** de la Société s'élèvent à 1,1 M€ contre 2,0 M€ au 31 décembre 2020.

L'**endettement financier** de la Société s'élève à 11,6 M€. Il est principalement constitué du prêt BEI (5 M€) et des intérêts capitalisés (4 M€), de l'emprunt OCAPI (2M€) et des dettes liées aux obligations locatives (0,6 M€).

Un premier semestre principalement marqué par la poursuite du développement de l'application biocontrôle pour la protection des plantes et le suivi des dossiers règlementaires de commercialisation

Au cours du premier semestre 2021, Amoéba s'est concentrée sur les axes principaux suivants :

1. Poursuite du développement de l'application biocontrôle et lancement d'une nouvelle campagne massive d'essais au champ :

Amoéba a annoncé qu'elle étendait ses collaborations avec ses partenaires (PHILAGRO et STÄHLER) et d'autres acteurs majeurs du secteur de la protection des plantes (BASF – BAYER — EVERGREEN GARDEN CARE – GOWAN – KWIZDA) pour lancer une nouvelle campagne d'essais au champ qui se dérouleront dans différents pays et viseront un large spectre de cultures (dont la vigne, les céréales et les cultures maraichères).

Avec les essais réalisés en propre par AMOÉBA, soit plus de 200 essais au total programmés dans le monde (Europe, Amériques, Asie) en 2021, cette très large campagne permettra :

- d'approfondir** les connaissances sur la substance active ;
- de comparer** plusieurs formulations ;
- d'élargir** la connaissance du spectre d'activité ;
- de générer**, en Europe, des résultats pour alimenter les futurs dossiers de demande de mise en marché des produits formulés de biocontrôle.

2. Suivi des demandes d'autorisation de commercialisation des applications biocide et biocontrôle

Application biocide :

- Etats Unis:
La Société a déposé une nouvelle demande d'approbation de la substance active biocide auprès de l'Agence américaine de protection de l'Environnement, l'U.S.EPA (*U.S Environmental Protection Agency*)
Amoéba envisage ainsi une commercialisation de son produit biocide aux Etats-Unis à partir du second semestre 2022, sous réserve d'une décision positive de l'U.S. EPA (*voir Communiqué de Presse du 6 avril 2021*).
- Europe:
La demande d'approbation de la substance active, soumise en 2019 (*voir Communiqué de Presse du 12 aout 2019*), est en cours d'évaluation par l'autorité maltaise. Amoéba considère que le rapport d'évaluation de l'autorité maltaise pourrait être disponible fin 2021.
- Canada:
Le dossier de demande d'homologation de la substance active et des produits biocides la contenant, soumis en 2019 (*voir Communiqué de Presse du 1^{er} février 2019*), est en cours d'évaluation. Amoéba estime que la décision de l'agence canadienne pourrait intervenir avant la fin de l'année 2021.

Application biocontrôle :

- Europe:
La demande d'approbation de la substance active, soumise en 2020 (*voir Communiqué de Presse du 29 mai 2020*), est en cours d'évaluation par l'autorité autrichienne. Amoéba considère que le rapport d'évaluation de l'autorité autrichienne pourrait être disponible fin 2021.
- Etats-Unis:
Le dossier de demande d'homologation de la substance active et des produits la contenant, soumis en 2020 (*voir Communiqué de Presse du 1^{er} octobre 2020*) est en cours d'évaluation. La décision de l'agence américaine devrait intervenir courant 2022.
- Brésil:
Un permis d'expérimentation a été obtenu en février 2021, permettant à la Société d'initier des essais au champ sur le soja, le caféier et le bananier. De tels essais sur le territoire brésilien sont requis pour un dossier de demande d'approbation.

3. Financements obligataires

Financement obligataire 2019 :

Amoéba a procédé à l'émission des dixième, onzième et douzième tranches de 26 obligations convertibles en actions dans le cadre de son financement obligataire avec programme d'intéressement conclu avec Nice & Green S.A. le 17 décembre 2019.

Cette opération de financement a ainsi conduit à la création de 3.418.666 actions nouvelles entre le 6 avril 2020 et le 4 mars 2021.

Financement obligataire 2020 :

Amoéba a procédé à l'émission de la 1^{ère} tranche d'obligations convertibles en actions (les « OCA ») de son nouveau financement obligataire avec programme d'intéressement, à savoir 60 OCA numérotées de 1 à 60 intégralement émises au profit de Nice & Green S.A. Cette émission s'inscrit dans le cadre du contrat d'émission conclu avec Nice & Green S.A. le 16 décembre 2020, en vue de la mise en place d'un financement obligataire avec programme d'intéressement par émission de 480 OCA d'une valeur nominale de 50.000 euros chacune représentant un montant nominal total d'emprunt obligataire de 24.000.000 d'euros (le « Contrat d'Emission »).

Au 30 juin 2021, 60 obligations (issues de la Tranche 1) ont été émises et 20 ont été totalement converties, représentant la création de 539.864 actions ordinaires nouvelles.

4. Evolution de la composition du Conseil d'Administration

Lors du Conseil d'Administration du 24 juin 2021, Monsieur Philippe Dujardin a été nommé à titre provisoire en qualité d'administrateur indépendant du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Pascal Reber pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et ce, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Impact de la crise sanitaire Covid 19 sur le développement de la Société

A la date du présent communiqué de presse, la Société considère que ses activités n'ont pas été significativement impactées par la crise sanitaire.

La production de substance active, nécessaire pour réaliser les tests au champ, a pu continuer dans des conditions normales d'exploitation. La crise sanitaire n'a pas eu d'impacts sur la préparation et le suivi des dossiers réglementaires en cours. La Société a eu recours au mécanisme d'activité partielle de manière limitée et n'a pas sollicité de PGE.

Pour rappel, Amoeba ne commercialise pas ses produits, et ne reconnaît pas, à ce jour, de chiffre d'affaires significatif. La crise du Covid-19 a donc eu peu d'impact sur son compte de résultat.

Évolution récente et perspectives

Au niveau de l'**application biocide**, la Société a reçu un ultime jeu de questions de la part de l'Autorité maltaise devant évaluer le dossier substance active (*cf. communiqué de presse du 5 juillet 2021*).

Considérant le temps nécessaire pour finaliser le dossier de réponse, ainsi que le délai pour l'évaluation de ce dernier par l'Autorité maltaise, celle-ci s'est engagée à finaliser le rapport d'évaluation au cours du 4^{ème} trimestre 2021.

Par ailleurs, la Société a décidé de mettre à profit cette nouvelle série de questions pour enrichir son dossier en soumettant également les résultats d'une étude laboratoire en cours de finalisation, basée sur la norme européenne EN 13623, et qui démontre un abattement de plus de 99% du taux de légionnelles en 96 heures. Cette étude étoffe les données d'efficacité déjà soumises, renforçant la démonstration de l'efficacité de la substance active en injection continue.

Dans le cadre de l'**application biocontrôle** pour la prévention des maladies des plantes, la Société a confirmé l'efficacité de son lysat d'amibe *Williaertia Magna C2c Maky* contre le mildiou de la vigne lors de la troisième campagne de tests aux champs et annoncé des résultats prometteurs sur l'oïdium de la vigne (*cf. communiqué de presse du 29 juillet 2021*).

Elle a, par ailleurs, annoncé les résultats de la seconde campagne de tests sur céréales et confirmé l'efficacité des formulations de biocontrôle notamment sur la rouille jaune et la septoriose du blé (*cf. communiqué de presse du 24 août 2021*).

La Société a démarré la restructuration de son endettement en effectuant au cours du mois de juillet 2021 un paiement anticipé du prêt BEI de 3 192 K€ (composé d'un remboursement du capital pour 1 750 K€ et d'intérêts pour 1 442 K€) soit 35% des sommes dues. Ce paiement ne remet pas en cause l'échéance initiale des sommes restantes en novembre 2022.

A la date d'arrêté des comptes semestriels, la Société dispose d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie sur les douze prochains mois. Les comptes semestriels clos au 30 juin 2021 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration selon le principe de continuité d'exploitation au vu des prévisions d'activité et de trésorerie.

À propos d'AMOÉBA :

Amoéba a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique dans les secteurs de l'eau, de la santé et de la protection des plantes. Notre solution biologique est une alternative aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché des tours aéroréfrigérantes industrielles (TARs) évalué à 1,7 Md€ (1) sur un marché global des biocides chimiques pour le traitement de l'eau, estimé à 21 Md€ (2) et sur le marché du biocontrôle pour la protection des plantes estimé à 1,6 Md€ (3). À terme, la Société envisage de se développer sur de nouvelles applications telles que le traitement des plaies chroniques, évalué à 751 millions d'euros (4) aux Etats-Unis. La commercialisation des produits de santé, biocides et phytosanitaires associés est sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires locales. La société est actuellement en phase de tests sur les applications biocide et protection des plantes et ne commercialise aucun produit.

Créée en 2010, basée à Chassieu (Lyon, France) avec une filiale au Canada et aux États-Unis, Amoéba est cotée sur Euronext Growth. La Société est membre du réseau BPI Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur www.amoeba-nature.com.

(1): Données Amoéba combinées à partir des sources : DRIRE 2013, Eurostat, ARHIA 2013

(2): Sources combinées par Amoéba venant des traiteurs d'eau, de Freedonia, d'Eurostat et MarketsandMarkets

(3): Biopesticides Worldwide Market 2013, CPL, Wallingford, UK

(4): BCC Research, "Markets for Advanced Wound Management Technologies," Wellesley, MA, 2017

Contacts:

Amoéba

Valérie FILIATRE

Directeur Général Adjoint

04 26 69 16 00

v.filiatre@amoeba-nature.com

Calyptus

Relations investisseurs & Presse

Grégory BOSSON / Mathieu CALLEUX

01 53 65 37 90 /91

amoeba@calyptus.net

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à AMOÉBA qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. AMOÉBA, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document Universel d'Enregistrement d'AMOÉBA déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 avril 2021 sous le numéro D21-0289 et disponible sur le site Internet d'AMOÉBA (www.amoeba-nature.com). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'AMOÉBA ou qu'AMOÉBA ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'AMOÉBA diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.